

<i>République Française</i> <i>Commune de</i> SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE <i>Département des Yvelines</i> <i>Arrondissement de Rambouillet</i> <i>Canton de Chevreuse</i>	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N° 78 / 575 / 2022 / 066	Date de Convocation 15/09/2022	Date d'affichage 29/09/2022	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 24 29
OBJET : REMBOURSEMENT DES PLACES DE SPECTACLE L'HEURE BLEUE DE MARIANNE PIKETTY DU 15 AVRIL 2022.			

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le 15 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 24

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Monsieur BENZAID Alain, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h14), Madame CHALLIER Raphaèle, Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 6 (5 à partir de 20h14)

Madame GAUTIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur Henri LECAILTEL.
 Madame GROBON Marion donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.
 Madame MATERNE Anne-Sophie donne pouvoir à Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès.
 Monsieur PONSEN Joël donne pouvoir à Monsieur CAOUS Jacques.
 Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h14) donne pouvoir à Madame JOURDEN Dominique
 Monsieur NOGUES Thomas donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique.

Absents non représentés : 0

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Madame BLONDEL Bernadette *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.*

Arrivée de Madame CONTAMINE Marie à 20h14

Accusé de réception en préfecture 078-217805753-20220922-DCM2022-066-DE Date de réception préfecture : 13/10/2022

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213- du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le spectacle *L'heure bleue* de Marianne Piketty du 15 avril 2022 à 20h30 a été annulé en raison d'un nombre de spectateurs insuffisant,

CONSIDERANT que la décision d'annuler le spectacle ne doit pas avoir d'incidence pour les spectateurs ayant acheté une place,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission culture du 5 septembre 2022,

Après présentation par Madame Myriam SCHWARTZ,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité

APPROUVE le remboursement des 19 spectateurs ayant payé en ligne et qui répondent à cette proposition, de la totalité du montant payé, y compris les frais de commission sur ventes en ligne, et de restituer leur chèque aux deux spectateurs ayant choisi ce mode de règlement,

DECIDE de rembourser les spectateurs et les montants suivants sur fourniture d'un RIB :

Nom	Prénom	Prix (€)
DIAS	Véronique	25
DIAS	Dominique	25
LESAFFRE	Christine	18
LESAFFRE	Christine	18
LESAFFRE	Christine	18
MATHIEZ	Emmanuelle	18
MATHIEZ	Emmanuelle	25
THIEBEAUX	Marie-Josèphe	25
NANQUETTE	Claude	18

Nom	Prénom	Prix (€)
FOURCHON	Monique	25
VOISIN	Martine	18
VOISIN	Claude	18
CURRAN	Helen	25
BOOTH	Jean-Paul	25
DUBRAUD	Sylvie	18
RX	Carole	25
RONDELET	Isabelle	25
DUPEUX	Beatrice	25
CUBAYNES	Sylvie	25

De restituer leur règlement de 24 € (2x12 €) par chèque à Martine et Bernard SWYNGHEDAUW.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BAVOIL



Accusé de réception en préfecture
078-217805753-20220922-DCM2022-066-DE
Date de réception préfecture : 13/10/2022